



Procès-verbal de l'assemblée générale du 21 septembre 2013

A C H E M A, Action chèvres de Mado à Atar

L'assemblée a lieu à 17 heures à l'Hôtel de la Gare à Montmollin

Présent(e)s :

Les membres du comité sortant, soit :

Grau Jean-Louis, vice-président, Grize Mado, L'Eplattenier Fabien, Vaucher Christine, Yerly Christian, Dessoulavy Pascal, Bieri Isabelle, membres du comité, ainsi que

Kabach Nema, et Saouter Bénédicte, Deshusses François, Schneider Louis, candidats.

Excusés :

Association Narnia, Ambrust Wolfgang, Botteron Claudine, de Dardel Philippe, Ferry Dominique, Gonzalez Elena, Lichtschlag Anne et Claude, Lichtschlag Micheline et Charles, Menoud-Henzler Corina et Thierry, Romy Bernard, Sahli Anne-Charlotte, Scheidegger Edith, Vuille Olivier, Vuilleumier Claude-Gérard

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 6 octobre 2012
2. Rapport du comité
3. Comptes au 30 juin 2013 et passage à un exercice comptable par année civile.
4. Rapport des vérificateurs
5. Budget des charges d'ACHEMA
6. Adhésion à Latitude 21 et création de l'association A.M.S.A.E - Achema
7. Discussion et approbation des rapports
8. Nominations statutaires, nouveaux membres, présidence
9. Avenir des centres

*Banque Cantonale Neuchâteloise
2001 Neuchâtel
IBAN : CH20 0076 6000 A353 8309 4
Action Chevres de Mado A Atar – Achema
Compte : 20-136-4
BIC / SWIFT: BCNNCH22*

*Banque Cantonale Neuchâteloise
2001 Neuchâtel
IBAN : CH23 0076 6000 1018 6033 7
Action Chevres de Mado A Atar – Achema
AMSAE
Compte : 20-136-4
BIC / SWIFT: BCNNCH22*



Procès-verbal de l'assemblée générale du 21 septembre 2013

10. Divers

Le vice-président souhaite la bienvenue à tous les membres. Il informe l'assemblée générale du décès de Amiod de Dardel, membre fondateur et président d'ACHEMA, qui s'est distingué par son enthousiasme et son engagement pour l'association, ainsi que de sa sœur Catherine Zuber, vérificatrice aux comptes.

Un hommage est rendu à Amiod. (Le texte est à disposition sur le site www.achema.ch)

Une minute de silence est observée.

Le Président soumet à l'assemblée une modification de l'ordre du jour s'agissant des chiffres suivants (*nouveau*) :

6. Projet d'adhésion à Latitude 21 et présentation de l'association AMSAE

8. Modification de l'article 5 des statuts d'ACHEMA

7. Discussion et approbation des rapports et comptes

La modification de l'ordre du jour est admise sans réserve ni opposition.

1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 6 octobre 2012

Le procès-verbal est adopté avec remerciement à son auteur.

2. Rapport du comité

Le rapport pour l'exercice écoulé est fait et remis aux membres. Il n'appelle ni question ni commentaire de la part des membres, de sorte qu'il est adopté.

3. Comptes au 30 juin 2013 et passage à un exercice comptable par année civile.

Le président apporte quelques précisions s'agissant des comptes.

Banque Bamis : CHF 5'425.-

Banque Cantonale Neuchâteloise
2001 Neuchâtel
IBAN : CH20 0076 6000 A353 8309 4
Action Chevres de Mado A Atar – Achema
Compte : 20-136-4
BIC / SWIFT: BCNNCH22

Banque Cantonale Neuchâteloise
2001 Neuchâtel
IBAN : CH23 0076 6000 1018 6033 7
Action Chevres de Mado A Atar – Achema
AMSAE
Compte : 20-136-4
BIC / SWIFT: BCNNCH22



Procès-verbal de l'assemblée générale du 21 septembre 2013

BCN : CHF 42'164.-

BCN : € 1'626.-

Stock de sacs : CHF 1'360.-

Stock de T-Shirt : CHF 1'472.-

Un gain de CHF 565.- a été réalisé durant l'exercice.

Le capital de l'association s'élève aujourd'hui à CHF 52'738.-. Compte tenu des dons intervenus spécifiquement pour le soutien des deux centres « PASSERELLE », une réserve de CHF 4'694.00 a été faite en faveur de ces derniers dont la gestion a été abandonnée fin août 2012 par l'association française.

Cette situation légèrement améliorée est due au fait que nous avons reçu des dons à l'occasion des funérailles d'Amiod de Dardel.

Le président signale le souhait d'ACHEMA de passer désormais à des comptes annuels. Dès lors que Mado Grize est de retour en Suisse, il n'y a plus lieu de faire coïncider l'exercice comptable avec son retour de Mauritanie. Ceci ne fait l'objet d'aucune opposition.

4. Rapport des vérificateurs

Les vérificatrices, Jane Vust et Bénédicte Saouter, font leur rapport et proposent l'approbation des comptes

5. Budget des charges d'ACHEMA

La situation des deux centres de soutien alimentaire Passerelles dont le financement n'est plus assuré par l'association française est exposée. Dans un premier temps, un financement des deux centres a pu être garanti grâce à un don d'ACHEMA, puis de février à août 2013 par un donateur mauritanien. Une association a été créée en Mauritanie dans le but de reprendre à terme la gestion de ces deux centres. Cela prendra toutefois du temps, de sorte qu'il s'agit d'assurer le maintien des deux centres dans l'intervalle. Cela pose la délicate question de savoir si ACHEMA peut et veut soutenir ces centres et si elle en a les moyens financiers.



Procès-verbal de l'assemblée générale du 21 septembre 2013

Mado Grize informe que le budget est de CHF 21'649.20 pour les trois actions. (chèvres, centre actions sociales) A ceci s'ajoutent Fr 15'126.- pour les anciens centres Passerelle jusqu' fin juin 2014

Elle donne des détails sur les divers postes concernés.

Puis elle informe avec émotion les membres de l'assemblée générale qu'elle ne retournera plus en Mauritanie pour des motifs de santé. Elle souhaite rendre hommage à la Mauritanie, à la population et aux femmes de la ville d'ATAR qu'elle a appris à connaître et à aimer. Ses remerciements vont en particulier à Nema Kabach, à Mohamed Bilal, ainsi qu'à toutes les personnes qui se sont engagées pour améliorer le quotidien des femmes et des enfants qu'elle a été appelée à accompagner depuis la création de l'association en 2005. Le texte dont elle fait lecture et qui retrace son engagement, ses joies et ses peines, sera publié sur le site www.achema.ch.

6. Projet d'adhésion à Latitude 21 et présentation de l'association A.M.S.A.E

a) Association Latitude 21

Le président présente brièvement l'association Latitude 21 qui a pour but de venir en aide aux associations membres qui sont actives dans l'aide au développement. Cette association accorde des soutiens financiers qui peuvent aller de CHF 20'000.00 à 60'000.00 environ par année. Les objectifs visés ACHEMA correspondent aux buts de Latitude 21. Un rendez-vous est d'ores et déjà pris le 23 septembre 2013. Il permettra de définir les grandes lignes d'une future collaboration. Il est précisé que la cotisation annuelle à Latitude 21 serait de CHF 200.00 par an. Une contrainte supplémentaire tient au fait que si ACHEMA entre dans l'association Latitude 21, elle devra s'engager à ne plus entreprendre d'autres démarches auprès des autorités en vue d'obtenir un soutien financier.

Il demande à l'assemblée générale si le comité est mandaté pour entrer en négociation avec Latitude 21 et s'il est autorisé dans un second temps à adhérer à cette association s'il apparaît que les buts de Latitude 21 sont compatibles avec ceux d'ACHEMA.

Les questions suivantes sont posées par les membres de l'assemblée générale au comité :

- Que pense le comité d'une telle adhésion ?

*Banque Cantonale Neuchâteloise
2001 Neuchâtel
IBAN : CH20 0076 6000 A353 8309 4
Action Chevres de Mado A Atar – Achema
Compte : 20-136-4
BIC / SWIFT: BCNNCH22*

*Banque Cantonale Neuchâteloise
2001 Neuchâtel
IBAN : CH23 0076 6000 1018 6033 7
Action Chevres de Mado A Atar – Achema
AMSAE
Compte : 20-136-4
BIC / SWIFT: BCNNCH22*



Procès-verbal de l'assemblée générale du 21 septembre 2013

Le président indique que le but d'adhésion d'ACHEMA serait de favoriser l'autonomisation des personnes sur place. Selon les informations données par Nema Kabach et Mado, les besoins sur place concernent notamment une remise à jour de la scolarisation et l'acquisition de notions comptables. D'autre part la « commercialisation » du séchage de légumes initié par Mado et le roulage de couscous artisanal. En effet les femmes qui avaient été initiées par Mado Grize à ces pratiques ont souhaité poursuivre ces activités et les prendre à leur compte pour les commercialiser.

- **S'agit-il d'un partenariat avec Latitude 21 ?**
- Oui et des précisions pourront être données sur ce point une fois que les contacts auront été pris et que les responsables auront reçu une délégation d'ACHEMA.
- **Cette association pourra-t-elle imposer certaines actions ?**

Il n'est pas question que Latitude 21 puisse nous imposer certaines actions.

La demande de fonds se fait sur la base de projets annuels qui sont approuvés ou non par Latitude 21 et pour lesquels il y a lieu ensuite de rendre des comptes.

- **Les autres associations membres de Latitude 21 suivent-elles des objectifs similaires à ceux d'ACHEMA ?**

Oui et le président donne quelques informations sur les associations qui sont actuellement soutenues par Latitude 21 ce sont, par exemple AJS, Action Jeûne Solidaire, Médecin du Monde-Suisse, Centre Ecologique Albert Schweizer et 6 ou 7 autres. L'aide intervient sous la forme de financement, mais également par le biais de soutien technique.

- **Le fait d'obtenir de l'aide financière de Latitude 21 dispense-t-il ACHEMA de soutenir son propre centre de soutien alimentaire ?**

Il est précisé que ACHEMA devra continuer d'assumer son centre alimentaire et les diverses actions qu'elle a d'ores et déjà engagées, comme par le passé.

b) Association AMSAE (Action Mauritanie de Soutien Alimentaire pour les Enfants)

Le président présente l'association AMSAE qui a été créée récemment en Mauritanie par Nema Kabach, son frère Sidi Mohamed Kabach et l'infirmier du Centre de soutien alimentaire d'ACHEMA Mohamed Bilal. Le but de cette association est notamment de reprendre la gestion des deux centres de soutien alimentaires abandonnés par Passerelle. L'association a d'ores et déjà bénéficié de quelques dons et tout donateur devient membre de l'association. Le comité d'ACHEMA estime que le financement des deux centres de soutien alimentaire de Passerelle pourrait être assumé si nécessaire par ACHEMA jusqu'en



Procès-verbal de l'assemblée générale du 21 septembre 2013

juin 2014, date à laquelle il faudra faire un point de situation. Le soutien à ces deux centres ne doit pas nuire à la pérennité d'ACHEMA ou du centre de soutien alimentaire que celle-ci gère déjà.

Le président précise qu'un mécène mauritanien a d'ores et déjà assumé le financement de ces deux centres durant 7 mois en 2013. A ce jour, le financement complémentaire a été assuré par des dons faits pour ces deux centres. Le but final est d'avoir une association autonome à même de reprendre la gestion de ces deux centres, mais qu'en l'état un soutien financier par ACHEMA ou par le biais de dons récoltés par ACHEMA reste nécessaire pour leur maintien.

- **L'aide de Latitude 21 pourra-t-elle intervenir pour soutenir l'association AMSAE sur place ?**

Il est répondu que les discussions avec Latitude iront également dans ce sens, mais que pour l'heure il n'est pas possible de connaître la position de Latitude 21.

Décision : à la majorité des membres présents, l'assemblée générale donne mandat au comité de poursuivre les discussions et, le cas échéant, d'adhérer à Latitude 21

7. Discussion et approbation des rapports, budgets et comptes

A la question de savoir ce qu'il adviendra des deux centres de soutien alimentaires « Passerelle » au-delà de juin 2014, le président indique qu'un apport de fonds sera nécessaire. ACHEMA a ouvert deux comptes distincts, afin de permettre aux membres, mais également à des tiers qui souhaitent apporter leur aide de préciser leur choix.

Sur le plan financier, plusieurs points méritent d'être soulignés :

a) Dons suite au décès de feu notre président Amiod de Dardel

Suite aux vœux exprimés par Amiod de Dardel, les dons récoltés suite aux funérailles ont été reversés à ACHEMA pour un montant de CHF 5'360.-. Par ailleurs, l'association a reçu un don de la société ATHEMIS de CHF 5000.00.

b) Don attendu de l'Association Mimosa

Un apport de fonds extraordinaire interviendra vraisemblablement suite à la faillite et à la dissolution de l'association neuchâteloise « Mimosa SA » qui gérait le restaurant du marché. Se souvenant du soutien que Mado Grize qui avait accueilli à sa table une bande de copains, abandonnés suite à l'incendie du restaurant, ceux-ci ont suggéré à l'Association que



Procès-verbal de l'assemblée générale du 21 septembre 2013

l'éventuel solde soit mis à disposition d'Achema. Il pourrait s'agir d'une somme de 15'000 à 20'000 francs.

Action « je roule pour ACHEMA »

Le souci de financement des deux centres de soutien alimentaire a également suscité l'action de Bénédicte Saouter « je roule pour ACHEMA ». Depuis le mois de septembre 2013, celle-ci parcourt quotidiennement environ 40km et espère parvenir à 2000 km avant l'hiver. L'idée est que chaque sympathisant soutienne l'action en s'engageant à faire un don par kilomètre parcouru à ACHEMA. Chaque semaine sur la page Facebook d'ACHEMA Bénédicte fait un compte rendu de ses trajets. Les personnes intéressées trouveront des informations complémentaires et pourront s'inscrire sur le site www.achema.ch. Toutes les autres actions seront les bienvenues. Elles seront mentionnées sur le site ACHEMA.

Le rapport et les comptes au 30 juin 2013 sont approuvés. L'assemblée générale accepte que les comptes soient à l'avenir annuels. De même, le financement des deux centres de soutien alimentaires anciennement Passerelle est accepté jusqu'en juin 2014.

7. Modification des statuts

De manière à permettre au comité d'effectuer les diverses tâches qui lui sont confiées sans limiter d'emblée le nombre et le rôle de chaque membre, il est proposé la modification suivante de l'article 5 des statuts :

Art. 5 : Organisation 2. Le comité

Nouvelle formulation (suppression du mot directeur)

« Le comité est composé d'au moins un président ou présidente, un vice-président ou une vice-présidente, un trésorier ou une trésorière et d'un secrétaire ou une secrétaire »

L'assemblée générale accepte sans opposition la modification des statuts

8 Bis. Nominations statutaires, nouveaux membres, présidence

L'assemblée générale prend note de la démission d'Elena Gonzalez du comité d'ACHEMA. Celle-ci est remerciée pour son engagement. Sont candidat-es pour la prochaine période :

Président : Grau Jean-Louis, **Vice-présidente** : Grize Mado, **Trésorier** : L'Eplattenier Fabien

Secrétaire : Saouter Bénédicte

Banque Cantonale Neuchâteloise
2001 Neuchâtel
IBAN : CH20 0076 6000 A353 8309 4
Action Chevres de Mado A Atar – Achema
Compte : 20-136-4
BIC / SWIFT: BCNNCH22

Banque Cantonale Neuchâteloise
2001 Neuchâtel
IBAN : CH23 0076 6000 1018 6033 7
Action Chevres de Mado A Atar – Achema
AMSAE
Compte : 20-136-4
BIC / SWIFT: BCNNCH22



Procès-verbal de l'assemblée générale du 21 septembre 2013

Membres : Bieri Isabelle, Dessoulavy Pascal, Deshusses François , Schneider Louis, Vaucher Christine, Yerly Christian

Décision :

Les membres du comité sont élus à l'unanimité des membres présents

10. Divers

Le président signale que l'association compte actuellement plus de 200 membres, ce qui est réjouissant. Il rappelle qu'il est possible de soutenir un enfant avec 60 centimes par jour, soit environ CHF 20.00 par mois. Plusieurs personnes demandent comment il est possible d'intervenir dans cette action. Le président indique qu'une brochure d'information sera créée. Les fonds versés à ACHEMA seront affectés selon décision du comité. Aucune opposition n'est formulée quant à cette manière de procéder.

Des questions sont posées s'agissant du rapport d'activité. Mado Grize y répond. Elle précise que CHF 1.00 représente actuellement environ 250 ougyas.

Le président remercie les membres présents de leur participation et lève la séance à 19h00.

Isabelle Biéri